

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

02 JUL 2018

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 05/06/2018

Le mardi cinq juin deux mil dix-huit, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Alain Peyrefitte de LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de Monsieur REVOILE.

Date de convocation : 22 mai 2018 – Début de réunion : 17h10

Nombre de délégués : En exercice : 32 – Présents ou représentés : 23 présents et 3 représentés (Quorum : 17)

	Nom	Présents	Représentés	Absents
CC des Deux Morin	Titulaire M. REVOILE Roger	X		
	Titulaire M. DELESALLE Jean-François	X	A 18h00 Pouvoir à M. LEMOINE	
	Titulaire M. NEIRYNCK Luc	X		
CA de Coulommiers et Pays de Brie	Titulaire M. LEMOINE Remy	X		
	Titulaire M. MUSART Jean-Luc		X Pouvoir à M. DHORBAIT	
	Titulaire M. CAUX Nicolas	X		
CC du Pays Créçois	Titulaire M. MALIS Daniel	X		
	Titulaire M. AUBRY Jean-Pierre	X		
	Titulaire M. DHORBAIT Guy	X		
CC du Provenois	Suppléant M. PAREUS	X		
	Titulaire M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire M. CAROUGE Bernard			X
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire M. DEMUR Emmanuel	X		
	Titulaire M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire M. HANNETON Alain	X		
CC de la Brie Champenoise	Titulaire M. RAMBAUD Jean-Claude			X
	Titulaire Mme NEVRINCK Véronique	X		
	Titulaire M. VERDELLET Fernand	X		
CC Paysage de Champagne	Titulaire M. STROHL Gilbert	X		X
	Titulaire M. RIBOURG Patrick	X		
	Suppléant M. DAUTEUIL	X		
CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais	Titulaire Mme GOHIN Delphine		X Pouvoir à M. MONDOLOCT	
	Titulaire M. MONDOLOCT Gilbert	X		
	Titulaire M. THEISEN Pascal	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire M. LOMBARD Maurice		X Pouvoir à M. LIEGEOIS	Excusé
	Titulaire M. GUINAND Henri			
	Titulaire M. CADET Jean-Pierre	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire Mme ROUSSEAU Jocelyne	X		
	Titulaire M. DEGOIS Guy	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire M. POIREL Bernard			
	Titulaire M. GUILLAUME Patrick	X		X

Invités : Mme BERROU, M. PARISOT, Mme FRANCOIS, M. CHARIAU.

Monsieur REVOILE remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion. Le quorum de la moitié des membres présents étant atteint, M. REVOILE commence la réunion.

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du compte rendu du comité syndical du 18/04/2018.
1. Création des postes sur le SMAGE des Deux Morin
2. Convention financière entre le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) et le SMAGE
3. Mise à jour des statuts du SMAGE suite aux réformes territoriales de 2017 et 2018
4. Mise en place d'une politique d'action sociale des collectivités
5. Lancement du Programme d'Action et de Prévention des Inondations d'intention sur le Grand Morin et le Petit Morin
6. Programme d'action prévisionnel 2018 du SAGE des Deux Morin
7. Budget 2018 du SMAGE des Deux Morin

Le président propose au comité d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- *Vote des indemnités du président et des vice-présidents*
- *Proposition d'envoyer les convocations de comité syndical par mail*
- *Proposition d'envoyer les questions diverses avant le comité*

Les membres du comité acceptent à l'unanimité le nouvel ordre du jour.

NOUVEL ORDRE DU JOUR

0. Approbation du compte rendu du comité syndical du 18/04/2018.
1. Création des postes sur le SMAGE des Deux Morin
2. Convention financière entre le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) et le SMAGE
3. Mise à jour des statuts du SMAGE suite aux réformes territoriales de 2017 et 2018
4. Mise en place d'une politique d'action sociale des collectivités
5. Lancement du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur le Grand Morin et le Petit Morin
6. Programme d'action prévisionnel 2018 du SAGE des Deux Morin
7. Budget 2018 du SMAGE des Deux Morin
8. Vote des indemnités du président et des vice-présidents
9. Proposition d'envoyer les convocations aux comités syndicaux par mail uniquement
10. Proposition d'envoyer les questions diverses avant les comités

0. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 18/04/2018.

Le président met au vote le procès-verbal du comité syndical du 18/04/2018.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du comité syndical du 18/04/2018 est approuvé à l'unanimité.

1. CREATION DES POSTES SUR LE SMAGE DES DEUX MORIN

A ce jour, aucun poste n'existe sur le SMAGE (structure porteuse du SAGE des Deux Morin). Il est prévu de créer trois postes sur le SMAGE pour la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin.

- **Le poste de l'animatrice du SAGE des Deux Morin** existant aujourd'hui à temps complet. Il est nécessaire de créer ce poste sur le SMAGE et prendre une délibération pour faire muter le personnel du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (ancienne structure porteuse du SAGE) vers le SMAGE.
- **Le poste de comptable à temps partiel (14h)** pour s'occuper de la partie financière du syndicat.
- **Un(e) chargé(e) de mission pour assurer le suivi de l'élaboration du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) à temps complet.** Le président propose au comité de recruter sur un grade d'ingénieur territorial soit un contractuel, soit un titulaire de la fonction publique.

Pour exemple, les élus du SAGE Orge-Yvette ont décidé de recruter une chargée de mission pour suivre la démarche PAPI et assurer la concertation entre les différents acteurs. Après labellisation du PAPI d'intention le poste peut être subventionné par la DRIEE à hauteur de 40%. Pour une élaboration rapide du dossier de candidature du PAPI d'intention, les élus du SAGE Orge-Yvette ont mandaté un bureau d'étude. L'étude engagée a coûté 60 000€ TTC et a été financé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à 40% et le Conseil Départemental du 91 à 40%.

Les missions, le profil et la durée du recrutement du chargé(e) de mission PAPI ont commencé à être débattus en comité, les détails seront affinés lors du prochain bureau de comité syndical.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.

La création de ces trois postes est acceptée à l'unanimité.

2. CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SIVHM ET LE SMAGE

Une convention financière a été mise en place entre le SIVHM (ancienne structure porteuse du SAGE) et le SMAGE (nouvelle structure porteuse du SAGE). Le temps d'installation du syndicat mixte, le SIVHM a pris en charge les dépenses de fonctionnement et les salaires. Ces dépenses seront remboursées par le SMAGE une fois le budget voté.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.

Le comité syndical autorise à l'unanimité le président à signer cette convention.

3. MISE A JOUR DES STATUTS DU SMAGE SUITE AUX REFORMES TERRITORIALES

Les statuts du SMAGE des Deux Morin ont été validés avant les réformes territoriales de 2017 et de 2018, une mise en conformité est nécessaire.

Cette mise en conformité porte uniquement sur le changement des noms des Etablissements Publics à Fiscalité Propre (EPC) adhérents au SMAGE comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	EPCL avant réformes territoriales	EPCL après réformes territoriales de 2018
Seine-et-Marne	CC Brie des Morin	CC des Deux Morin
	CC Cœur de Brie	
	CC Brie des Moulins	
	CC Pays de Coulommiers	
	CC Pays Fertois	CA Coulommiers Pays de Brie
	CC Pays Créçois	
Marne	CC Provinois	CC Provinois
	SAN Val d'Europe	CA Val d'Europe Agglomération
	CC Brie Champenoise	CC Brie Champenoise
	CC Côteaux Sézannais	CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais
	CC des Portes Champagne	CC Paysage de Champagne
	CC Brie des étangs	CC Paysage de Champagne
	CC Sud Marnais	CC Sud Marnais

Il est proposé de modifier « Article 2 : Constitution » des statuts du SMAGE comme suit :

Pour le département de la Seine et Marne :

- **Communauté de communes des Deux Morin** pour les 31 communes suivantes : BELLOT, BOITRON, CHARTRONGES, CHOISY-EN-BRIE, LA CHAPELLE-MOUTILS, DOUE, LA FERTE-GAUCHER, HONDEVILLIERS, JOUY-SUR-MORIN, LESCHEROLLES, LEUDON-EN-BRIE, MELLERAY, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, ORLY-SUR-MORIN, REBAIS, SABLONNIERES, SAINT-BARTHELEMY, SAINT-CYR-SUR-MORIN, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE, SAINT-LEGER, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS SAINT-OUEN-SUR-MORIN, SAINT-REMY-LA-VANNE, SAINT-SIMEON, LA TRETOIRE, VERDELOT, VILLENEUVE-SUR-BELLOT.

- **Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie** pour les 30 communes suivantes : AMILLIS, AULNOY, BASSEVELLE, BEAUTHEIL, BOISSY-LE-CHATEL, BUSSIÈRES, LA CELLE-SUR-MORIN, CHAILLY-EN-BRIE, CHAUFFRAY, CHEVRU, COULOMMIERS, DAGNY, DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX, FAREMOURIERS, LA FERTE-SOUS-JOUARRE, GIREMOUTIERS, GUERARD, JOUARRE, MAISONCELLES-EN-BRIE, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, MOUROUX, PIERRE-LEVEE, REUIL-EN-BRIE, POMMEUSE, SAACY-SUR-MARNE, SAINT-AUGUSTIN, SAINTS, SEPT-SORTS, SIGNY-SIGNETS.

- **Communauté de communes du Pays Créçois** pour les 18 communes suivantes : BOULEURS, BOUTIGNY, CONDE-SAINTE-LIBIAIRE, COULLY-PONT-AUX-DAMES, COULOMNES, COUTEVROULT, CRECY-LA-CHAPELLE, ESBLY, LA HAUTE-MAISON, MONTRY, QUINCY-VOISINS, SAINT-GERMAIN-SUR-MORIN, SANCY, TIGEAUX, VAUCOURTOIS, VILLEMAREUIL, VILLIERS-SUR-MORIN, VOULANGIS.

- **Communauté de communes du Provenois** pour les 17 communes suivantes : AUGERS-EN-BRIE, BETON-BAZOCHES, BEZALLES, BOISDON, CERNEUX, CHAMPGENEST, COURCHAMP, COURTACON, FRETOT, LES MARETS, LOUAN-VILLEGRIUS-FONTAINE, MONTCEAUX-LES-PROVINS, RUPEREUX, SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET, SANCY-LES-PROVINS, VILLIERS-SAINT-GEORGES, VOULTON.

- **Communauté d'agglomération Val d'Europe Agglomération** pour les 4 communes suivantes : BAILLY-ROMAINVILLIERS, COUPVRAY, MAGNY-LE-HONGRE, VILLENEUVE-LE-COMPTÉ.

Pour le département de la Marne :

- **Communauté de communes de la Brie Champenoise** pour les 17 communes suivantes : BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL, BOISSY-LE-REPOS, CHARLEVILLE, CORFELIX, FROMENTIERES, JANVILLIERS, LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE, LE GAULT-SOIGNY, LE THOULT-TROSNAV, LE VEZIER, MECRINGES, MONTMIRAIL, MORSAINS, RIEUX, SOIZY-AUX-BOIS, TREFOLS, VAUCHAMPS.

- **Communauté de communes des Paysages de Champagne** : pour les 11 communes suivantes : BANNAY, BAYE, BEAUNAY, CHAMPAUBERT, COIZARD-JOCHES, CONGY, COURIEONNET, ETOGES, FEREBRIANGES, TALUS-SAINT-PRIX, VILLEVENARD.

- **Communauté de communes de Sézanne-Sud-Ouest-Marnais** : pour les 28 communes suivantes : ALLEMANT, BOUCHY-SAINT-GENEST, BROUSSY-LE-PETIT, BROYES, CHAMPGUYON, CHATILLON-SUR-MORIN, COURGIVAUX, ESCARDES, LES ESSARTS-LE-VICOMTE, LES ESSARTS-LES-SEZANNE, ESTERNAY, LA FORESTIERE, JOISELLE, LACHY, JEMEIX-SAINT-EPOING, MOEURS-VERDEY, MONDEMENT-MONTGIVROUX, NESLE-LA-REPOSTE, NEUVY, LA NOUE, OYES, REVELLON, REUVES, SAINT-BON, SAUDOY, SEZANNE, VILLENEUVE-LA-LIONNE, VINDEY.

- **Communauté de communes du Sud Marnais** pour les 2 communes suivantes : BANNES, BROUSSY-LE-GRAND.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.
La mise en conformité du SMAGF des statuts est acceptée à l'unanimité.

4. MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE

La loi de modernisation de la fonction publique (n° 2007-148 du 2 février 2007 – article 26) et celle relative à la fonction publique territoriale (n° 2007-209 du 19 février 2007 – articles 70 et 71) demande aux collectivités territoriales de proposer des prestations d'actions sociales à leur personnel.

Afin de respecter ces directives, il est proposé au comité de se prononcer sur l'attribution des avantages sociaux suivants pour les agents du SMAG :

- La mise en place d'une mutuelle avec une prise en charge à hauteur de 50 % de la cotisation par l'employeur.
- La mise en place des chèques déjeuners avec une prise en charge à hauteur de 50% par l'employeur pour un ticket d'une valeur de 10€ (20 tickets maximum par mois).
- L'adhésion au CNAS, dont le coût est de 205€ par an par agent.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.
L'attribution de ces avantages sociaux est acceptée à l'unanimité.

5. LANCEMENT DU PROGRAMME D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE GRAND MORIN ET LE PETIT MORIN

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin entre 2016 et 2018 et les conséquences, il est nécessaire de réaliser un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) pour mettre en place des actions efficaces de luttres contre les inondations.

Le SAGE des Deux Morin prévoit l'élaboration de ce document dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) à la disposition 62. Le SMAGE en tant que structure porteuse du SAGE est volontaire pour porter ce PAPI sur le Grand Morin et le Petit Morin.

Un PAPI est un outil de contractualisation (entre l'État et les collectivités) de lutte contre les inondations sur une échelle cohérente : un bassin versant. L'objectif est de définir les actions les plus efficaces pour réduire les conséquences des inondations.

- Etape 1 : Il faut rédiger **une déclaration d'intention de PAPI** accompagnée d'une note qui recense les études réalisées et un bilan de la problématique inondation sur le bassin.
- Etape 2 : Il faut élaborer le « **PAPI d'intention** » constitué d'un programme d'études qui permet de réaliser un diagnostic complet du fonctionnement du bassin, de l'aléa et des enjeux du territoire et d'établir un programme d'actions global de réduction de la vulnérabilité en cohérence avec les objectifs du SAGE des Deux Morin.
- Etape 3 : Il faut élaborer le « **PAPI complet** » avec un **diagnostic inondation du territoire**, le choix d'une **stratégie locale de lutte contre les inondations** et les **fiches d'actions opérationnelles**.

L'élaboration de ce PAPI se fera parallèlement à la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Grand Morin. Pour rappel, un EPAGE est un syndicat mixte à l'échelle d'un bassin versant dont la mission est d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'actions sur les « milieux aquatiques » et la « prévention des inondations » : une structure n'exerçant qu'un des deux volets de cette compétence ne peut être un EPAGE.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.

Les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité que le SMAGE porte l'élaboration du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur les Deux Morin.

6. PROGRAMME D'ACTION PREVISIONNEL 2018 DU SAGE DES DEUX MORIN

Le rapport d'activité du SAGE des Deux Morin pour l'année 2017, le programme d'action prévisionnel pour 2018 et le budget 2018 ont été envoyés préalablement par courriel.

Le programme d'action prévisionnel pour 2018 est le suivant.

- L'année 2018 sera celle de l'**installation administrative et financière du SMAGE**.
- Le lancement du **Programme d'Actions et de Prévention des Inondations sur le Grand et le Petit Morin** dont les coûts seront sur l'année 2019.
- Le **lancement de l'étude « ruissellement et érosion »** prioritaire pour la Commission Locale de l'Eau.
- Le **développement du volet communication** est important pour la mise en œuvre du SAGE. Il est prévu de réaliser une exposition itinérante et la modification du site internet.
- Il est prévu de **recruter un(e) chargé(e) de mission pour le suivi de l'élaboration du PAPI**.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.

Les membres du comité syndical valident le programme d'actions prévisionnel du SAGE des Deux Morin.

7. VOTE DES INDEMNITE DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

La base de calcul des indemnités pour le président et les vice-présidents est 3870.65 € brut /mois pour un taux à 100%. Le bureau du comité syndical propose de voter les indemnités du président et des vice-présidents comme suit :

- Pour le président : Indice brut terminal de la fonction publique x 17.72% soit 685.88 € brut / mois
- Pour les vice-présidents : Indice brut terminal de la fonction publique x 8.86% soit 342.94 € brut / mois

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.

Les membres du comité approuvent à l'unanimité les indemnités du président et des vice-présidents.

M. DELESALLE quitte la séance à 18h00 et donne pouvoir à M.LEMOINE.

8. BUDGET UNIQUE DU SMAGE DES DEUX MORIN 2018

BUDGET UNIQUE 2018				
SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES		DEPENSES		
Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études...	16 510 €	Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciel	8 000 €	
Etude	100 000 €			
Salaires et charges patronales	103 700 €			
Indemnité président et vice-président	19 500 €			
Intérêts moratoires et Titre annulés	300 €			
Virement à la section investissement	1 600 €			
Total dépenses	241 210 €	Total dépenses	8 000 €	
RECETTES		RECETTES		
Tickets restaurant	2 850 €	Solde exécution 2017	23 707.82 €	
Subventions (animation, fonctionnement et étude), participation des EPCI	244 837.50 €	Subvention AESN installation (80%)	6 400 €	
		Virement de la section fonctionnement	1 600 €	
Solde fonctionnement Année 2018	151 311.16 €	Solde investissement Année 2018	23 707.82 €	
Total recettes	391 321.16 €	Total recettes	31 707.82 €	

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 25 POUR.

Le budget unique 2018 est accepté à l'unanimité par les membres du comité. Monsieur REVOILE a tous pouvoir pour solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau, des conseils régionaux et départementaux. Monsieur REVOILE a l'autorisation de signer les contrats, les conventions, les marchés publics.

9. PROPOSITION D'ENVOYER LES CONVOCATIONS DE COMITE SYNDICAL PAR MAIL

Il est proposé aux membres du syndicat d'envoyer les convocations aux comités syndicaux uniquement par mail.

Les membres du comité syndical acceptent que l'envoi des convocations se fasse par voie électronique uniquement.

10. PROPOSITION D'ENVOYER LES QUESTIONS DIVERSES AVANT LE COMITE

Il est proposé d'envoyer le déroulé des comités syndicaux avant la réunion.

Il est proposé aux membres du syndicat d'envoyer les questions diverses 5 jours avant le comité syndical par mail à l'adresse suivante : sage2morin@orange.fr

Le comité souhaite recevoir le rapport avant le comité mais garder une liberté d'expression en fin de séance.

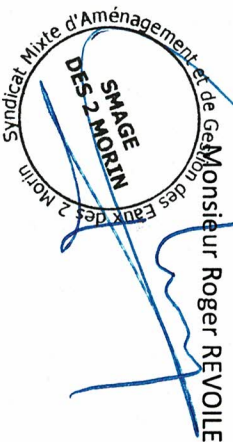
La séance est levée à 18h30.

Secrétaire de séance

Monsieur DHORBAIT Guy



Président du SMAGE des Deux Morin



SMAGE
DES 2 MORIN
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 Morin

